

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **JEUDI 24 NOVEMBRE à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 18 novembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, M. DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme CATTY Christine.
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme ALLAN Patricia a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. AZELART Laurent a donné procuration à M. BOULET Michel.
M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. RYS Didier a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme DECRIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 20h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé de motifs.

Asses de dépôt en préfecture
062-216200147-20221124-2022-11-1-DE
Date de télétransmission : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 novembre 2022 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE - D'ADOPTER les TARIFS MUNICIPAUX pour l'année 2023, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Cantines Scolaires	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	observations
Maternelles - Airois	2,70	2,70	
Maternelles - extérieurs	3,10	3,10	
Primaires - Airois (y compris les enfants de la classe ULIS quelle que soit l'origine géographique)	3,00	3,00	
Primaires - extérieurs	3,40	3,40	
Adultes	5,30	5,30	
Garderie périscolaire - Etudes surveillées	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	observations
Depuis le 1 ^{er} septembre 2019, plus de cartes, tarifs à l'unité			
Airois	1,10	1,10	
Extérieur	2,20	2,20	
Bibliothèque - secteur adulte	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	observations
Droit d'inscription annuel(*)			
Airois	10,00		
Extérieurs	20,00		
(*) Conformément à la délibération du Conseil municipal 2020-09-N° 8 du 23/09/20, l'adhésion au réseau CAPSO des bibliothèques de lecture publique implique la gratuité des adhésions.			
Pénalités de retard			
Par livre et par quinzaine de retard	5,00	5,00	
Droits de reproduction			
Photocopie A4	0,20	0,20	
Photocopie A3	0,30	0,30	
Recherches généalogiques	5,00	5,00	

Droits de Place	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Observations
Marché hebdomadaire (le mètre linéaire)	0,70	0,70	
Marché hebdomadaire (le mètre linéaire) passager	0,95	0,95	
Cirques et attractions foraines (le m ²)	1,50	1,50	
Friterie (par trimestre)	200,00	200,00	
Camion Outillage (par jour)	150,00	150,00	
Occupation du domaine public (le mètre linéaire/jour)	0,85	0,85	
<i>Etalage sur trottoirs et autres (à l'année)</i>	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	observations
de 0 à 9 m ²	45,00	45,00	
de 10 à 19 m ²	80,00	80,00	
de 20 à 29 m ²	130,00	130,00	
30 m ² et plus	180,00	180,00	
Taxe sur la publicité (le m ² - pas d'exonération)	21,50	21,50	
<i>Terrasse de café (forfait annuel)</i>			
de 0 à 9 m ²	85,00	85,00	
de 10 à 19 m ²	160,00	160,00	
de 20 à 29 m ²	235,00	235,00	
30 m ² et plus	320,00	320,00	
<i>Festival de l'andouille</i>			
Friterie	150,00	150,00	
Confiseurs et divers	60,00	60,00	
Cafés qui bénéficient des consommations des groupes de musique	150,00	150,00	
Services payants au guichet	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	observations
Photocopie A4, Fax	0,20	0,20	
Photocopie A3	0,30	0,30	
Location de salle (par jour)	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Observations
Halle au beurre	125,00	125,00	
Petite salle (au-dessus de la Halle au Beurre) ½ journée	25,00	25,00	
Petite salle (au-dessus de la Halle au Beurre) la journée	35,00	35,00	
Salle de Réunion (au-dessus de la Halle au Beurre) ½ journée	35,00	35,00	
Salle de Réunion (au-dessus de la Halle au Beurre) la journée	55,00	55,00	

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20221124-2022-11-1-DE
Date de télétransmission : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022

Salle de Lenglet (LCR)	65,00	65,00	
Salle de Rincq	130,00	130,00	
Salle de Saint-Quentin	130,00	130,00	
Salle du Widdebrouck	130,00	130,00	
<i>Les salles doivent être rendues débarrassées, rangées et balayées</i>			
<i>Vaisselle cassée (par article)</i>	2,00	2,00	
Chapelle Saint Jacques (chauffage)	65,00	65,00	
Cimetière Concessions (tarification forfaitaire par concession de 3m²)	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	observations
15 ans	50,00	100,00	
30 ans	110,00	200,00	
50 ans	180,00	300,00	
Columbarium et Caves-Urnes	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	observations
Concession à 30 ans	550,00	600,00	
Concession à 50 ans	900,00	950,00	
<i>Il est mis fin aux concessions perpétuelles</i>			
Vacations funéraires	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	observations
Vacation funéraire (unité)	20,00	20,00	
Droits d'inhumation (*)	36,00		
Droits d'exhumation	65,00	65,00	
Taxe de dépôt	22,00	22,00	
(*) Abrogation de l'article L2223-22 du CGCT par la loi n° 2020-1721 du 29/12/2020 de finances pour 2021 (article 121)			
Camping	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	observations
<i>Camping de passage</i>	Les tarifs ont évolué en cours d'année 2019 suite à la réouverture		
Emplacement pour une personne + charges de fluides (eau + électricité) par jour	15,00	15,00	
Par personne supplémentaire par jour	3,50	3,50	
<i>Camping résidentiel</i>			
Location d'emplacement à l'année avec 4 personnes (hors électricité)	1 000,00 Fluides compris	1 000,00 Fluides compris	
Par personne supplémentaire (forfait annuel)			
Electricité (6 ampères)/l'année			
Electricité (10 ampères)/l'année			
Depuis le 01/11/2020, le camping est fermé du 01/11 au 31/03, la partie camping-cars reste ouverte toute l'année			

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20221124-2022-11-1-DE
Date de télétransmission : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022

Stationnement réglementé	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	observations
Disque de zone bleue	0,50	0,50	
Photothèque municipale	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	observations
Tarif unitaire d'acquisition d'un cliché Tarif unitaire d'acquisition de tout document propriété de la commune	5,00 20,00	5,00 20,00	
Activité CANOË	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	observations
Airois (sur présentation d'un justificatif)	30 minutes : 5 € 1 heure : 8 € 2 heures : 15 €	30 minutes : 5 € 1 heure : 8 € 2 heures : 15 €	
Extérieur	30 minutes : 6 € 1 heure : 10 € 2 heures : 20 €	30 minutes : 6 € 1 heure : 10 € 2 heures : 20 €	
Activité STAND UP PADDLE	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	observations
Airois (sur présentation d'un justificatif)	30 minutes : 5 € 1 heure : 8 € 2 heures : 15 €	30 minutes : 5 € 1 heure : 8 € 2 heures : 15 €	
Extérieur	30 minutes : 6 € 1 heure : 10 € 2 heures : 20 €	30 minutes : 6 € 1 heure : 10 € 2 heures : 20 €	
Prêt de matériel	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	observations
Caution unique quel que soit le matériel et la quantité empruntée	100,00	100,00	
Marché de Noël	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	observations
Forfait location chalet extérieur	120,00	120,00	
Forfait location stand 2 m x 2 m Halle au Beurre	150,00	150,00	
Forfait location stand 4 m x 2 m Halle au Beurre	300,00	300,00	

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20221124-2022-11-1-DE
Date de télétransmission : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022